

RCS : QUIMPER Code greffe : 2903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00442 Numéro SIREN : 402 620 579 Nom ou dénomination : TREBOULDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2019 sous le numéro de dépôt 83

09 JAN. 2019

29000 QUIMPER

TREBOULDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 193 064 €
Siège social : Toubalan - Treboul 29100 DOUARNENEZ
402 620 579 RCS QUIMPER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 6 juillet 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018 s'élevant à 692 376 € de la manière suivante :

1. Résultat :

○ Bénéfice de l'exercice	692 376 €
○ Autres réserves.....	77 624 €

	770 000 €

2. Affectation :

○ Distribution de dividendes	770 000 €
<i>(soit 60,94 € par action)</i>	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 244 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 769 756 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

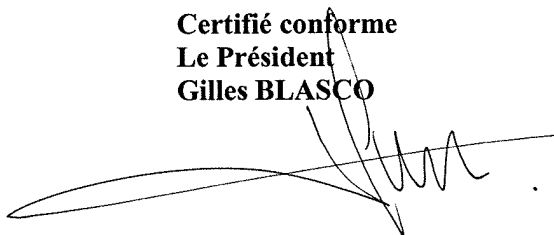
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Dividende / titre	Abattement
31/01/2015	770 000 €	60,94	Eligible à l'abattement de 40 % : 244 € Non éligible à l'abattement de 40 % : 769 756 €
31/01/2016	770 000 €	60,94	Eligible à l'abattement de 40 % : 244 € Non éligible à l'abattement de 40 % : 769 756 €
31/01/2017	770 000 €	60,94	Eligible à l'abattement de 40 % : 244 € Non éligible à l'abattement de 40 % : 769 756 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 juillet 2018

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité.*

**Certifié conforme
Le Président
Gilles BLASCO**



Liasse fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGRAT 05-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **TREBOULDIS** Durée de l'exercice exprimée en mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **TOUBALAN TREBOUL 29100 DOUARNENEZ** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **4 0 2 6 2 0 5 7 9 0 0 0 1 9** Néant ☐

Exercice N clos le : **31/10/12**

		Baut	Autres (montants, provisions)	Net
		1		3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AP		7 525
	Fonds commercial (1)	AI	414	3 216 414
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM		
	Terrains	AG	733 995	650 014
	Constructions	AQ	10 060 912	4 319 358
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS	3 132 386	420 264
	Autres immobilisations corporelles	AU	369 598	65 809
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	580 204	580 204
	Créances rattachées à des participations	BB	70 996	70 996
	Autres titres immobilisés	BD	545 775	545 775
	Prêts	BF	41 810	41 810
	Autres immobilisations financières *	BH	363 041	363 041
TOTAL (II)		BJ	19 264 026	10 281 211
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	19 160	19 160
	En cours de production de biens	BN		
	En cours de production de services	BP		
	Produits intermédiaires et finis	BK		
	Marchandises	BT	3 719 223	3 703 688
	Avances et acomptes versés sur commandes	BY		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	177 516	177 516
	Autres créances (3)	BZ	1 681 116	1 681 116
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	1 700 000	1 700 000
Disponibilités	CF	399 117	399 117	
DIVERS	Charges constatées d'avances (3)*	CH	90 090	90 090
	TOTAL (III)	CJ	7 786 221	7 770 686
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Fournies de remboursement des obligations (V)	CM		
Concours de régularisation	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	27 050 248	18 051 897

Renvois : (1) Dont droit au bail : **100 000** (2) Part à l'encre d'un an des immobilisations financières nettes : **CP** (3) Part à plus d'un an : **CR**

Clause de réserve de propriété : **Immobilisations :** **Stocks :** **Créances :**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

S-08 (Espace-Comptable) Janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGF4P N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise		TREBOULDIS		Néant ☐		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 193 064 ..)	DA	193 064			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	6 164 049			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	19 307			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve prise des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	2 179 261			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	692 376			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK	340 731			
	TOTAL (I)	DL	9 588 787			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	78 082			
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR	78 082			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 156 110			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	9 025			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 677 071			
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 377 818			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	46 124			
	Autres dettes	EA	112 159			
Compte régle	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 721			
TOTAL (IV)	EC	8 385 028				
(V)	ED					
ECARTS DE CONVERSION PASSIF *	EE	18 051 897				
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 364 363			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	500 298			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2012-2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TREBOULDIS

Exercice N

		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	34 383 869	FB		FC	34 383 869	
	Production vendue	biens *	FD	3 015 661	FE		FF	3 015 661
			services *	FG	445 435	FI		FI
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	37 844 965	FK		FL	37 844 965	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	27 474	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	90 406	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 443	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	37 965 289
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	28 612 452
	Variation de stock (marchandises) *						FT	(3 168)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	64 740
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	3 722
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 671 979
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	539 177
	Salaires et traitements *						FY	3 212 575
	Charges sociales (10)						FZ	873 929
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA	687 769		
			dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	15 535			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)						GE	8 221
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	36 686 932
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	27 861
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5 188
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	33 069
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	137 936
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	137 936
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GV	(104 867)	
						GW	1 173 489	

(RUBRICIATION : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFIP N° 2053-SD 2018

Désignation de l'entreprise		TREBOULDIS		Neant		*	
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	73 377		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	176 421		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	51 432		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	301 230		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	16 512		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	73 972		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	78 082		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	169 567		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	132 664		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	326 538		
Impôts sur les bénéfices *				HK	287 239		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	38 299 587		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	37 607 211		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	692 376		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	28 555		
			Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	6 245		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	22 543		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A9	obligatoires		A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

DGFIP 2053 2018
EXTENSION 1[illegible]

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Ne pas reporter le montant des créances *

SAFÉ Experts-comptables Janvier 2018

Désignation de l'entreprise		TREBOULDIS		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Conséquences à une réévaluation antérieure au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Augmentations		
				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 365 309	KE	
CORPORELLES	Terrains		KG	733 995	KH	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	5 138 800
		Sur sol d'autrui	M1		KM	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	4 753 978
					KS	2 981 926
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KV	115 416
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	
		Matériel de transport *			LB	248 801
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE	
		Emballages récupérables et divers *			LH	
	Immobilisations corporelles en cours			LK		
	Avances et acomptes			LN	13 972 917	
	TOTAL III					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M
Autres participations			8U	561 808	8V	117 276
Autres titres immobilisés			IP	560 940	IR	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	435 856	IU	1 179
TOTAL IV			LQ	1 558 604	LR	118 455
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	18 896 830	ØH	442 428

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	3 365 309	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	733 995	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	5 138 800	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	4 922 111	MI	
					MJ		MK	3 132 386	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	118 854	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	250 744	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	14 296 891	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX	27 883	ØY	651 201	ØZ
Autres titres immobilisés			II		2B	15 165	2C	545 775	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	1 260	2E	30 924	2F	404 851	2G	
TOTAL IV			I3	1 260	NJ	73 972	NK	1 601 826	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	1 260	ØK	73 972	ØL	19 264 026	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 0 1 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : TREBOULDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuant à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADE Experts-comptables janvier 2018

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>TREBOULDIS</u>							Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	140 884	PF	486	PG		PH
Terrains		PI	83 281	PJ	700	PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM	3 483 038	PN	274 995	PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 678 974	PW	304 547	PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 627 204	QA	84 917	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	67 481	QE	6 137	QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	214 184	QM	15 987	QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU	8 154 162	QV	687 283	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN	8 295 047	YP	687 769	YQ		YR
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'équipement de sites de participations TOTAL IV	NL			YM	51 432		NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	51 432	NT	NU	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY	51 432	Total général non venant (NW - NY)	NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						79		78
Frais de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		TREBOULDIS		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 392 163	TM	TN 51 432	TO 340 731
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	I	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 392 163	TS	TT 51 432	TU 340 731
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U 78 082	4V	4W 78 082
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV 78 082	TW	TX 78 082
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N 67 863	6P 15 535	6R 67 863	6S 15 535
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 67 863	TY 15 535	TZ 67 863	UA 15 535
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 460 026	UB 93 617	UC 119 295	UD 434 348
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 15 535	UF 67 863		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ 78 082	UK 51 432		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expertise-comptables janvier 2018

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : TREBOULDIS Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	70 996	UM		UN	70 996			
	Prêts (1) (2)	UP	41 810	UR		US	41 810			
	Autres immobilisations financières	UT	363 041	UV		UW	363 041			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	177 516		177 516					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	113		113					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 201		5 201				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 643		1 643				
		Divers	VP	13 018		13 018				
	Groupe et associés (2)	VC	708 426		708 426					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	952 715		952 715					
	Charges constatées d'avance	VS	90 090		90 090					
	TOTAUX			VT	2 424 569	VU	1 948 721	VV	475 847	
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	9 455						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	500 298		500 298						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 655 812		635 147		1 801 707		2 218 958		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 802		7 802						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 677 071		1 677 071						
Personnel et comptes rattachés		8C	586 492		586 492						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	293 427		293 427						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	158 860		158 860						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	339 040		339 040						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	46 124		46 124						
Groupe et associés (2)		VI	1 223		1 223						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	112 159		112 159						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	6 721		6 721						
TOTAUX			VY	8 385 028	VZ	4 364 363		1 801 707		2 218 958	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	417 500	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	599 935	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables janvier 2018



Cigest finances

EXPERTISE COMPTABLE et AUDIT

TREBOULDIS

Société par actions simplifiée

Toubalan

29100 DOUARNENEZ

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2018





Cigest Finances

EXPERTISE COMPTABLE et AUDIT

TREBOULDIS

Société par actions simplifiée

Toubalan

29100 DOUARNENEZ

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 janvier 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TREBOULDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des stocks et des ristournes à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

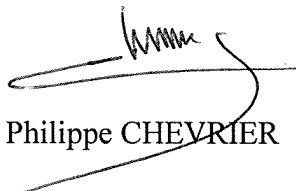
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

QUIMPERLE, le 2 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes
CIGEST FINANCES



Philippe CHEVRIER

Bilan Actif

	31/01/2018			31/01/2017
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	148 895,33	141 369,92	7 525,41	8 011,00
Fonds commercial (1)	3 216 414,03		3 216 414,03	3 216 414,03
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	733 994,74	83 981,01	650 013,73	650 713,73
Constructions	10 060 911,67	5 741 553,56	4 319 358,11	4 730 766,61
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 132 385,89	2 712 121,75	420 264,14	354 721,84
Autres	369 598,28	303 789,35	65 808,93	82 552,16
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	580 204,33		580 204,33	490 811,33
Créances rattachées à des participations	70 996,26		70 996,26	70 996,26
Autres titres immobilisés	545 774,74		545 774,74	560 939,74
Prêts	41 810,23		41 810,23	51 346,50
Autres	363 040,82		363 040,82	384 509,82
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	19 264 026,32	8 982 815,59	10 281 210,73	10 601 783,02
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	19 160,02		19 160,02	22 882,35
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 719 223,24	15 535,00	3 703 688,24	3 648 192,38
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	177 515,91		177 515,91	122 528,62
Autres créances	1 681 115,58		1 681 115,58	1 593 126,59
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	399 116,61		399 116,61	415 954,11
Charges constatées d'avance (3)	90 089,94		90 089,94	74 252,78
ACTIF CIRCULANT (II)	7 786 221,30	15 535,00	7 770 686,30	7 576 936,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	27 050 247,62	8 998 350,59	18 051 897,03	18 178 719,85
(1) Dont droit au bail			100 000	100 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)			475 847	506 853
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/01/2018	31/01/2017
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 193 064,00)		193 064,00	193 064,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 164 048,59	6 164 048,59
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		19 307,00	19 307,00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		2 179 260,92	2 283 029,86
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		692 376,10	666 231,77
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		340 730,86	392 162,86
CAPITAUX PROPRES	(I)	9 588 787,47	9 717 844,08
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques		78 082,00	
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)	78 082,00	
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 156 110,06	5 502 197,45
Emprunts et dettes financières divers		9 024,92	7 802,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 677 070,60	1 389 180,06
Dettes fiscales et sociales		1 377 818,01	1 445 175,21
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		46 124,34	817,38
Autres dettes		112 158,70	109 038,12
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		6 720,93	6 665,55
DETTES	(IV)	8 385 027,56	8 460 875,77
Écart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	18 051 897,03	18 178 719,85
(1) Dont à plus d'un an		4 020 665	4 219 323
(2) Dont à moins d'un an		4 364 363	4 241 553
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		500 297	661 522
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

	31/01/2018			31/01/2017
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	34 383 868,73		34 383 868,73	34 243 822,37
Production vendue (biens)	3 015 660,84		3 015 660,84	3 026 000,07
Production vendue (services)	445 435,10		445 435,10	483 072,93
Chiffres d'affaires nets	37 844 964,67		37 844 964,67	37 752 895,37
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			27 474,25	25 899,64
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			90 405,76	247 021,82
Autres produits			2 443,12	474,52
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			37 965 287,80	38 026 291,35
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			28 612 451,54	28 515 070,41
Variation de stock			-3 167,86	-82 420,89
Achats de matières premières et autres approvisionnements			64 740,32	73 419,97
Variation de stock			3 722,33	
Autres achats et charges externes (5)			2 671 978,96	2 625 399,91
Impôts, taxes et versements assimilés			539 177,03	524 338,03
Salaires et traitements			3 212 575,32	3 130 343,95
Charges sociales			873 929,03	885 831,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations			687 768,84	759 149,89
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			15 535,00	67 863,00
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			8 221,31	105 067,87
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			36 686 931,82	36 604 063,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			1 278 355,98	1 422 227,78
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			27 881,01	25 972,10
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			5 187,86	8 709,19
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			33 068,87	34 681,29
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			137 935,59	152 771,07
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			137 935,59	152 771,07
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			-104 866,72	-118 089,78
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			1 173 489,26	1 304 138,00

Compte de Résultat (suite)

	31/01/2018	31/01/2017
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	73 377,09	41 069,16
Sur opérations en capital	176 421,30	75 647,99
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 432,00	51 432,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	301 230,39	168 149,15
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 512,28	83 563,45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	73 972,27	68 005,93
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	78 082,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	168 566,55	151 569,38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	132 663,84	16 579,77
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	326 538,00	330 179,00
Impôts sur les bénéfices (X)	287 239,00	324 307,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	38 299 587,06	38 229 121,79
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	37 607 210,96	37 562 890,02
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	692 376,10	666 231,77
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées	6 245	5 581
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier	28 554	18 842
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/01/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/01/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 18 051 897,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 692 376,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2018 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

ASSIGNATION DU MINISTERE DE L'ECONOMIE

Le 28/02/2018, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a assigné la SC GALEC pour obtenir la restitution aux fournisseurs de ristournes au titre des années 2013,2014 et 2015. La quote-part imputée pour la SAS TREBOULDIS S'élève à 78 082 €. Une provision pour litige a été constatée pour ce montant.

Règles et méthodes comptables

Autres immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial a été reçu en apport pour un montant de 2 997 714 € en 2001, et acquis en 2007 pour 118 700€

Il figure à l'actif du bilan pour un montant de 3 116 414 €.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06, la société a considéré que son fonds commercial a une durée d'utilisation illimitée et n'est donc pas amorti.

La valeur à la clôture de l'exercice a été appréciée en fonction de sa valeur vénale en se référant aux méthodes les plus couramment utilisées en ce domaine.

Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Règles et méthodes comptables (suite)

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires d'achat, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement (PNR), y compris les cotisations centrales.

Une dépréciation est effectuée sur les produits dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Dépréciations	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	118 700		118 700	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	2 997 714		2 997 714	%
TOTAL	3 116 414		3 116 414	

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 365 309			3 365 309
Immobilisations corporelles	13 972 917	323 973		14 296 891
Immobilisations financières	1 558 604	118 455	75 232	1 601 826
TOTAL	18 896 830	442 428	75 232	19 264 026

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	140 884	486		141 370
Immobilisations corporelles	8 154 162	687 283		8 841 446
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	8 295 047	687 769		8 982 816

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	143 781	141 370	2 411	de 1 à 7 ans
Licence	5 114	0	5 114	Non amortiss.
Droit au bail	100 000	0	100 000	Non amortiss.
Fonds commercial	3 116 414	0	3 116 414	Non amortiss.
Terrains nus	5 000	0	5 000	Non amortiss.
Terrains bâtis	641 418	0	641 418	Non amortiss.
Agencements des terrains	87 576	83 981	3 595	de 5 à 10 ans
Batiments bideau	1 219 227	888 592	330 635	de 10 à 15 ans
Batiments sur sol propre	3 840 948	2 794 445	1 046 503	de 7 à 20 ans
Agencements des constructions	4 922 111	1 983 521	2 938 590	de 2 à 15 ans
Ouvrages d'infrastructure	78 625	74 995	3 631	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	2 722 343	2 486 892	235 451	de 3 à 12 ans
Agenc install matériel	410 043	225 230	184 813	de 3 à 15 ans
Agencements de magasin	118 854	73 617	45 236	de 3 à 15 ans
Matériel bureau & informatique	234 026	213 710	20 315	de 2 à 10 ans
Mobilier	16 718	16 461	257	de 5 à 10 ans
TOTAL	17 662 200	8 982 816	8 679 384	

Notes sur le bilan actif (suite)

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours	67 863	15 535	67 863		15 535
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	67 863				15 535

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	475 847		475 847
Actif circulant et charges d'avance	1 948 721	1 948 721	
TOTAL	2 424 569	1 948 721	475 847

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	1 179
Clients et comptes rattachés	10 859
Autres créances	638 394
Disponibilités	668
TOTAL	651 101

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	12 635	15,28	193 064
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	12 635	15,28	192 684

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées	392 163		51 432		340 731
Provisions pour risques et charges		78 082			78 082
TOTAL	392 163	78 082	51 432		418 813

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 156 110	1 135 445	1 801 707	2 218 958
Dettes financières diverses	9 025	9 025		
Fournisseurs	1 677 071	1 677 071		
Dettes fiscales et sociales	1 377 818	1 377 818		
Dettes sur immobilisations	46 124	46 124		
Autres dettes	112 159	112 159		
Produits constatés d'avance	6 721	6 721		
TOTAL	8 385 028	4 364 363	1 801 707	2 218 958

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	280 597
Autres dettes	
TOTAL	280 597

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 934
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	65 174
Dettes fiscales et sociales	929 341
Autres dettes	
TOTAL	1 015 449

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	34 620 909	91,48 %
Ventes de produits finis	3 003 311	7,94 %
Ventes de produits résiduels	12 350	0,03 %
Prestations de services	339 938	0,90 %
Produits des activités annexes	105 498	0,28 %
Rabais, remises & ristournes accord	-237 041	-0,63 %
TOTAL	37 844 965	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 278 356	362 842	915 514
Résultat financier	-104 867	-35 063	-69 804
Résultat exceptionnel	132 664	70 249	62 415
Participation des salariés	-326 538	-110 788	-215 750
TOTAL	979 615	287 239	692 376

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	Montant
Résultat net de l'exercice	692 376
Impôts sur les bénéfices	287 239
Résultat comptable avant impôts	979 615
Variation des provisions réglementées	-51 432
Résultat hors impôts et dérogatoire	928 183

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de dotation	71 440	23 813
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	71 440	23 813

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	8 800
-Autres honoraires facturés	
TOTAL	8 800

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité des entreprises

Le CICE est comptabilisé en fonction de l'engagement des charges de rémunérations éligibles.
Il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel ;

Le montant inscrit en compte de résultat au cours de l'exercice est de 191 992 €.

Le CICE 2017 totalise 193 104 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de reconstitution du fonds de roulement.

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	2
Agents de maîtrise & techniciens	17
Employés	105
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	124

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

SAS TOUBALAN
TOUBALAN TREBOUL
29 100 DOUARNENEZ

La SAS TREBOULDIS fait partie du groupe d'intégration fiscale formé avec la SAS TOUBALAN et la SCI AR VAENEG.

Informations relatives au crédit-bail

Redevances payées	Antérieures	De l'exercice	Cumulées
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations		24 561	24 561
TOTAL		24 561	24 561

Redevances restant dues	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	31 879	39 865		71 744
TOTAL	31 879	39 865		71 744

Valeurs résiduelles	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations		74 459		74 459
TOTAL		74 459		74 459

Coût total du crédit-bail	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	170 764
TOTAL	170 764

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
→ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAPDIS	10 000	80 973	100	200 000	200 000	200 782		844 527	8 483	
→ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
→ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										
→ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Engagements financiers

Date souscription de la garantie	Montant initial	Montant restant dû en capital	Date de fin d'échéance de la garantie	Nature de la sureté réelle
10/12/2015	170 000	117 096	10/09/2022	Nantissement du fonds de commerce
17/05/2006	743 000	37 137	10/05/2018	Nantissement du fonds de commerce Promesse d'affectation hypothécaire
25/06/2014	200 000	103 438	25/06/2021	Nantissement de comptes titres financiers externes de 100 actions de la SAS CAPDIS
17/06/2008	400 000	104 553	10/06/2020	Nantissement du fonds de commerce
17/06/2008	100 000	26 138	10/06/2020	Promesse d'affectation hypothécaire
25/07/2011	3 500 000	2 201 050	25/07/2026	Nantissement du fonds de commerce en 7e rang Engagement d'hypothéquer à 1ere demande
15/02/2013	1 000 000	1 000 000	15/02/2023	Nantissement du fonds de commerce en 1er rang
06/03/2013	300 000	134 691	10/03/2020	Nantissement du fonds de commerce en 1er rang
06/03/2013	200 000	126 785	10/03/2023	Nantissement du fonds de commerce en 1er rang
02/01/2014	336 000	212 846	05/01/2024	Nantissement du fonds de commerce en 1er rang
30/06/2007	1 000 000	155 637	31/07/2019	Nantissement du fonds de commerce
	7 949 000	4 219 371		

Engagements retraite	
Hypothèse :	
pour un départ volontaire à 62 ans :	
montant de l'engagement	483 541
méthode de calcul : rétrospective des unités de crédit projetées	
table de mortalité	INSEE 2010-2012
table de turn over	par tranche d'âges
taux d'inflation	1.00%
taux d'actualisation	2.50%